

COMMUNIQUÉ

LE 13 JANV. 2023
352

Expéditeur	Mise en Marché et Distribution	Contributeurs	BPCE Vie, CNP Assurances, BPCE Life
Destinataires	Destinataires Destinataires Caisses d'Épargne : Mesdames et Messieurs les Directeurs du Développement, Directeurs Financiers, Directeurs Marketing, Responsables Assurance, Responsables Animation, Responsables Back-office, Responsables Communication Commerciale, Responsables Gestion Privée, Responsables Personnes Protégées	Destinataires	CNP Assurances : BU BPCE - GRC CNP Assurances BPCE Vie : CERC, Offre et Accompagnement EVD : COMITE DE DIRECTION. TOUT DEPARTEMENT

TAUX DE RENDEMENT 2022 des supports et contrats en euros

Dans un environnement économique et financier très incertain, les Français attendent prioritairement de leur épargne qu'elle soit « sûre » et « rentable »*.

Dans ce contexte, l'assurance vie a continué, en 2022, à jouer son rôle de valeur refuge. Les taux servis par BPCE Vie, BPCE Life et CNP assurances au titre d'une année 2022, marquée notamment par une hausse de l'inflation et des taux, répondent à cette attente. Ils sont en progression par rapport à 2021, avec un rendement net moyen supérieur au taux moyen du livret A en 2022 (1,38%). Les réserves constituées au cours des dernières années, ainsi que le rendement des actifs constituant le fonds en euros ont permis d'améliorer la performance d'ensemble.

(*Cf. Baromètre BPCE Assurances des changements de vie, juin 2022) »

Les taux de rendement nets des supports en euros des principaux contrats assurés sont les suivants :

- BPCE Vie :

Produits	Taux de participation aux bénéfices nets de frais de gestion	Taux de participation aux bénéfices net de frais de gestion en fonction du taux d'UC		
		+ 30% dès 30% d'UC	+ 40% dès 40% d'UC	+ 50% dès 50% d'UC
Millevie Infinie et Infinie 2	De 1,80% à 2,70%	2,34%	2,52%	2,70%
Millevie Premium et Premium 2	De 1,60% à 2,40%			
Millevie Capi et Capi 2		2,08%	2,24%	2,40%
Millevie Essentielle et Essentielle 2	De 1,45% à 2,18%			
Millevie Initiale et Initiale 2		1,89%	2,03%	2,18%
MILLEVIE PER	1,40%	Non concerné		
Solution Perp	1,20%	Non concerné		

- CNP Assurances

Produits	Taux de participation aux bénéfices nets de frais de gestion	Taux de participation aux bénéfices net de frais de gestion en fonction du taux d'UC		
		+ 50% dès 30% d'UC	+ 100% dès 40% d'UC	+ 125% dès 50% d'UC
Nuances Privilège	De 1,50% à 3,38%	2,25%	3,00%	3,38%
Nuances Plus	De 1,40% à 3,15%	2,10%	2,80%	3,15%
Nuances 3D	De 1,35% à 3,04%	2,03%	2,70%	3,04%

PER CE	1,60%	<i>Non concerné</i>
Océor Harmonie et Palatine Dimension	1,40%	<i>Non concerné</i>
Nuances Capi, Aïkido, Initiatives Plus, Initiatives Transmission, Livret Assurance Vie, Yoga, Ricochet, PEP Transmission, Nuances 2 et Océor Vitalité, PERP CE	1,30%	<i>Non concerné</i>
Nuances Grenadine, Océor Evolution, BCP Patrimoine Crescente	1,35%	<i>Non concerné</i>

Le taux de rendement brut des supports en euros des contrats assurés par BPCE Life sont les suivants :

- 2,40 % brut pour Millevie Life, Millevie Life Capi, Millevie Lux et Millevie Lux Capi (le rendement net dépend des frais de gestion propres au contrat).

Les compléments au taux de participation aux bénéfices 2022

- **BPCE Vie :**

Les détenteurs des contrats Millevie ont bénéficié sous certaines conditions de l'offre de bonification du fonds en euros au titre de l'année 2022. Ainsi, le taux de rémunération obtenu sur Millevie Infinie et Infinie 2 est de 2,70%, dès que la proportion en unités de compte atteint 50% au 31/12/2022 contre 1,80% en taux de base, pour Millevie Premium et Premium 2 le taux de rémunération obtenu est de 2,40% dès que la proportion en unités de compte atteint 50% au 31/12/2022 contre 1,60% en taux de base et pour Millevie Essentielle et Essentielle 2 le taux de rémunération obtenu est de 2,18%, dès que la proportion en unités de compte atteint 50% au 31/12/2022 contre 1,45%.

- **CNP Assurances :**

Les détenteurs des contrats CNP Assurances Nuances 3D, Nuances Plus, Nuances Privilège ont bénéficié sous certaines conditions de l'offre de complément de participation aux bénéfices au titre de l'année 2022. Ainsi, le taux de rémunération obtenu sur Nuances Privilège est de 3,38%, dès que la proportion en unité de compte atteint 50% au 30/11/2022 contre 1,50% en taux de base, pour Nuances Plus le taux de rémunération obtenu est de 3,15% dès que la proportion en unité de compte atteint 50% au 30/11/2022 contre 1,40% en taux de base et pour Nuances 3D le taux de rémunération obtenu est de 3,04%, dès que la proportion en unité de compte atteint 50% au 30/11/2022 contre 1,35%.

A noter :

Les taux de participation aux bénéfices des contrats Ecureuil Solutions Obsèques et SECUR' Obsèques ainsi que le taux de revalorisation des rentes des contrats Revenus Pluriel et MILLEVIE Revenus feront l'objet d'un prochain communiqué.

Les équipes d'Ecureuil Vie Développement restent à votre disposition pour toute information complémentaire.

TAUX DE PB DEFINITIFS 2022 (HORS TMG VIAGER)

- Capécureuil : 1,30%
- Assurécureuil 1 : 1,30%
- Assurécureuil 2/3/4 : 1,30%
- Assistant Obsèques : 1,30%
- Ecureuil Performance Garantie : 1,30%

- Ecureuil Revenus Garantis : 1,30%
- Garantie Retraite Ecureuil : 1,30%
- Garantie Retraite Euro : 1,30%

TAUX DE PB DEFINITIFS DES PRODUITS AVEC UN TMG VIAGER

- Ecureuil Projet génération 2/3/4/5 = 1,30 %
- Ecureuil Projet génération 1
 - 4,50 % pour l'épargne issue du versement initial, de tous les versements réguliers mis en place à la souscription, des versements libres effectués avant le 01/07/2015, et des versements réguliers mis en place en cours de vie du contrat et effectués avant le 01/07/2015.
 - 0,50% pour l'épargne issue des versements libres effectués à partir du 01/07/2015, et des versements réguliers mis en place en cours de vie du contrat et effectués à partir du 01/07/2015.
- PEP Ecureuil Prévoyance génération 1/2/3
 - TMG initial du contrat pour l'épargne issue du versement initial, de tous les versements réguliers mis en place à la souscription, des versements libres effectués avant le 01/07/2015, et des versements réguliers mis en place en cours de vie du contrat et effectués avant le 01/07/2015. (génération 1 = 4,50 %, génération 2 = 3,50 %, génération 3 = 3 %).
 - 0,50% pour l'épargne issue des versements libres effectués à partir du 01/07/2015, et des versements réguliers mis en place en cours de vie du contrat et effectués à partir du 01/07/2015.
- Points Retraite Ecureuil génération 1/2/3/4/5
 - TMG initial du contrat pour l'épargne issue du versement initial, des versements libres réalisés avant le 01/07/2015 et de tous les versements réguliers quelle que soit la date de leur mise en place. (génération 1 = 4,50 %, génération 2 = 3,50 %, génération 3 = 3 %, génération 4 = 2,50 %, génération 5 = 2,25 %)
 - 0,50% pour l'épargne issue des versements libres effectués à partir du 01/07/2015.
- Points Retraite Ecureuil PRO génération 1/2/3/4
 - TMG initial du contrat pour issue du versement initial, des versements libres réalisés avant le 01/07/2015 et de tous les versements réguliers quelle que soit la date de leur mise en place. (génération 1 = 3,50 %, génération 2 = 3 %, génération 3 = 2,50 %, génération 4 = 2,25 %).
 - 0, 50 % pour l'épargne issue des versements libres effectués à partir du 01/07/2015

TAUX MINIMUM ANNUELS POUR 2023

Le TMAG (Taux Minimum Annuel Garanti) net 2022 est de 0% pour l'ensemble des contrats suivants : Millevie Infinie et Infinie 2, Millevie Premium et Premium 2, Millevie Essentielle et Essentielle 2, Millevie Initiale et Initiale 2, Millevie

Capi et Capi 2, Millevie Revenu MILLEVIE PER et Solution PERP. Le TMAG net ne comprend pas les prélèvements fiscaux et sociaux.

Le TMAR (Taux Minimum Annuel de Revalorisation) 2023 est fixé à 0,05% pour l'ensemble des contrats suivants : Nuances Plus, Nuances Privilège, Océor Harmonie, Palatine Dimensions, Nuances Capi, Nuances 3D, Nuances Grenadine, Yoga, Aïkido, Océor Evolution, BCP Patrimoine Crescente, Initiatives Plus, Initiatives Transmission, Ricochet, PERP CE, Livret Assurance Vie, PEP Transmission, Nuances 2, Ecureuil Performance Garantie, Ecureuil Revenus Garantis, Assistant Obsèques, Garantie Retraite Euro, Océor Vitalité, PERP Assyllo

Le taux minimum annuel garanti, aussi appelé Taux technique sur les contrats BPCE Life pour l'ensemble des contrats : Millevie Life, Millevie Life Capi, Millevie Lux et Millevie Lux Capi est fixé à 1% pour 2023.

D



Ecureuil Vie
CAISSE D'ÉPARGNE